

*Travaux de la Chambre*

[Traduction]

Que, nonobstant le règlement et les usages ordinaires de la Chambre, le lundi 28 octobre 1991, à midi, la Chambre procède à l'étude des affaires courantes ordinaires sous la rubrique «Dépot de projets de loi émanant du gouvernement», et qu'un projet de loi inscrit au *Feuilleton* le 23 octobre 1991 au nom du ministre du Travail, et intitulé «Loi prévoyant le maintien des services postaux», soit déposé, lu une première fois et réputé avoir été imprimé;

Qu'immédiatement après, la Chambre passe à l'étude de l'étape de la deuxième lecture dudit projet de loi; et

Que le présent ordre soit annulé, si à tout moment au cours des délibérations de la journée, le ministre du Travail ou le leader du gouvernement à la Chambre se lève de son siège, sur un rappel au Règlement, et informe la Chambre que l'employeur et les employés des Postes en sont venus à un accord mutuel.

Vous constaterez sûrement, monsieur le Président, qu'il y a consentement unanime.

**M. Dingwall:** Monsieur le Président, cette motion correspond parfaitement à l'entente que nous avons à ce sujet.

**M. Murphy:** Monsieur le Président, pour ne pas retarder les choses, j'ajoute que nous sommes d'accord sur cette formulation.

Encore une fois, nous pressons le ministre d'examiner la situation dimanche soir et lundi matin, de s'entretenir avec les deux parties et, s'il semble que les deux parties soient très proches d'une entente, de remettre peut-être l'étude du projet de loi à mardi ou à un autre jour de la semaine si une mesure législative est toujours nécessaire.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**M. Dingwall:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Pendant que le ministre du Travail est à la Chambre, pourrait-il nous dire, puisque cela concerne la grève des postiers et toute cette question, s'il a l'intention plus tard aujourd'hui, au cours des déclarations de ministres, de révéler au Parlement et à l'ensemble de la population le contenu du rapport que doit lui avoir remis le juge Gold.

**Une voix:** Posez votre question.

**M. Dingwall:** Nous n'en sommes pas à la période des questions. Nous en sommes aux travaux de la Chambre.

Je me demandais si le ministre serait disposé à déposer ce rapport et, s'il n'existe pas de rapport, s'il serait disposé à rapporter aux députés l'essentiel des discussions qu'il a eues avec le juge Gold. Est-il prêt à faire cela?

**M. Danis:** Monsieur le Président, on dirait bien la période des questions. Je peux dire au leader de l'opposition à la Chambre que je n'ai pas reçu de rapport écrit du juge Gold et que nous n'avons pas eu de discussions non plus sur le contenu de la négociation ou de la médiation entre les parties.

Toutefois, hier soir, j'ai eu de longs entretiens avec la Société canadienne des postes et le syndicat des postiers sur les questions qui demeurent en suspens dans le différend qui les oppose. J'ai l'intention aujourd'hui de m'entretenir confidentiellement avec les porte-parole de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique pour leur résumer la situation.

Dans l'intérêt public, et pour ne pas nuire aux négociations qui vont se poursuivre durant le week-end, c'est tout ce qu'il convient de faire pour l'instant, en attendant la fin du week-end.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Présidence a fait preuve de souplesse. J'en appelle à la collaboration du leader parlementaire de l'Opposition officielle.

[Traduction]

**M. Dingwall:** Monsieur le Président, si vous examinez les faits, vous verrez, je crois, que nous avons collaboré dans cette affaire très grave à laquelle le ministre désirait donner suite. Je tiens à remercier le ministre d'avoir confirmé aujourd'hui qu'il allait rencontrer les représentants de mon parti, le Nouveau Parti démocratique pour leur faire connaître les détails de l'exposé que lui a présenté le juge Gold sur l'échec de la médiation entre les deux parties.